

ATTESTATION DE REUSSITE

Test d'aisance aquatique préalable à la participation d'un mineur à des activités nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs

Conformément à l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles

Je soussigné(e)

Prénom : Nom :

- Titulaire du BNSSA
 Titulaire du diplôme¹ de et déclaré comme éducateur sportif

Atteste que :

Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../..... Adresse :

A satisfait aux exigences du test décrit ci-dessous,

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes
- Nager sur le ventre pendant vingt mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou objet flottant

SANS brassière de sécurité

à la piscine de : ou sur le lieu de l'activité à :

A **le**/...../.....

Signature et cachet de l'établissement

Cette attestation a une valeur permanente.

*L'organisateur **Action Séjours** se réserve la possibilité d'organiser, si l'encadrant le juge nécessaire, un test d'aisance complémentaire adapté aux conditions de pratique.*

Si votre enfant dispose de l'attestation scolaire « SAVOIR NAGER », elle peut nous être fournie en lieu et place de la présente attestation d'aisance aquatique.

¹ La réussite à ce test peut être attestée par un éducateur sportif qualifié pour exercer contre rémunération dans une des disciplines suivantes : canoë kayak et disciplines associées, voile et activités assimilées, glisses aérotractées nautiques canyonisme, surf de mer, natation.